PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC COMTÉ DE SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE 18 JANVIER 2016, À L'HÔTEL DE VILLE, SITUÉE AU 162, RUE DES JÉSUITES, À TADOUSSAC

Étaient présents : M. Hugues Tremblay, maire

Mme Myriam Therrien, conseillère Mme Linda Dubé, conseillère M. Éric Gagnon, conseiller M. Martin Desbiens, conseiller

Mme Stéphanie Tremblay, conseillère

Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION (18H00)

Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

(Rés. 2016-0018)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac que l'ordre du jour soit accepté.

3. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO 357 FIXANT LES TAUX POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO 357

RÈGLEMENT NO 357 FIXANT LES TAUX POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2016

Extrait conforme des minutes du procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil de la Corporation Municipale de Tadoussac tenue le 18^{ième} jour du mois de janvier 2016 à compter de 18 heures au local habituel des réunions spéciales du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussigné, Éric Gagnon, conseiller, donne avis de motion que lors d'une séance régulière ou spéciale, le conseil procédera à l'adoption du règlement No 357 ayant pour objet les taux pour le service de gestion des matières résiduelles pour l'année d'imposition 2016.

DONNÉ À TADOUSSAC CE 18^{IÈME} JOUR DU MOIS DE JANVIER 2016 Éric Gagnon, Conseiller Marie-Claude Guérin, Directrice générale 4. QUESTIONS DU PUBLIC 5. DIVERS 6. CLÔTURE DE LA RÉUNION IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la réunion soit levée à 18h05.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Marie-Claude Guérin, directrice générale certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité de Tadoussac.

Marie-Claude Guérin,

Directrice générale

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

Hugues Tremblay,

Maire

(Rés. 2016-0019)

Je, Hugues Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.